

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

**DELIBERATION n°27/2016**

**OBJET : ACCEPTATION D'UNE QUOTE PART D'UN PLACEMENT DE JOSEPH BERTRAND**

Conseillers en exercice : 23  
Présents : 17  
Excusés : 6  
Pouvoirs : 5  
Votants : 22

# SÉANCE DU 18 MAI 2016

L'an deux mille seize, le mercredi dix-huit mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Annie BARBIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal que, à maintes reprises, Monsieur Joseph BERTRAND, un administré de Châteauneuf décédé le 12 décembre 2015, sans enfant, a manifesté de son vivant son intention de léguer une somme à la Commune de Châteauneuf.

Un courrier reçu de sa banque en début d'année 2016, informe la Commune qu'elle est bénéficiaire d'une quote-part du capital d'un placement réalisé par Monsieur Bertrand, soit la somme de 17 054,18€.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à accepté cette somme dans l'intérêt de la Commune, qui sera utilisée pour l'équipement de la salle « dojo » du futur complexe sportif du Plantier, en cours de construction. Il rappelle également l'engagement de Monsieur Jojo BERTRAND pour les arts martiaux. En 1967, il créé le club de karaté à Châteauneuf, et enseigne jusqu'en 2007, à l'âge de ses 90 ans.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

**TEMOIGNE** sa reconnaissance très chaleureusement à Monsieur Joseph BERTRAND pour sa démarche pour la Commune,

**SOULIGNE** son investissement dans la vie sportive de la Commune,

**ACCEPTE** d'être bénéficiaire de la somme de 17 054,18€ provenant du contrat vie souscrit par Monsieur Joseph BERTRAND et qu'aucune condition particulière n'y est attachée,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette succession.

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le